

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 28 mai 1982

La séance est ouverte à 11 heures.

● (1105)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

L'ÉCONOMIE

LES TAUX D'INTÉRÊT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, pour soutenir le dollar, le gouvernement a porté les taux d'intérêt au Canada à leur plus haut niveau depuis près de six mois. Dans le courant de la semaine, les Américains ont abaissé les taux des bons du Trésor à 11.48 p. 100. Les Canadiens paient actuellement des intérêts 3.7 p. 100 plus élevés que les Américains. Je propose donc, appuyé par le député de Halifax-Ouest (M. Crosby):

Que le gouvernement cesse de blâmer les Américains pour sa propre politique de l'argent cher et de se servir des taux d'intérêt comme d'un impôt spécial lui permettant de dissimuler sa mauvaise gestion économique et qu'il prenne immédiatement des mesures pour réduire les taux d'intérêt et les aligner sur ceux qui sont en vigueur aux États-Unis.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LE FLÉCHISSEMENT DU DOLLAR CANADIEN—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Lorne Greenaway (Cariboo-Chilcotin): Madame le Président, en dépit de la politique actuelle d'argent cher et de l'intervention massive de la Banque du Canada, le dollar canadien a fléchi hier et est tombé à un demi-cent près de son niveau plancher de 80.08c. atteint en décembre 1931. Cette situation reflète simplement l'affreuse politique économique du gouvernement libéral totalement incompétent. Je propose donc, appuyé par l'honorable représentante de Kingston et les Îles (M^{lle} MacDonald):

Que les députés de l'arrière-plan du parti libéral recommandent instamment au ministre des Finances de présenter de nouvelles mesures radicales qui freineront l'érosion de notre dollar et donneront un certain espoir ainsi qu'une nouvelle orientation aux Canadiens.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LES DROITS DE LA PERSONNE

LE 21^E ANNIVERSAIRE D'AMNISTIE INTERNATIONALE— RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. C'est aujourd'hui le vingt-et-unième anniversaire d'Amnistie internationale, mouvement de défense des droits de la personne respecté dans le monde entier qui est indépendant de tout gouvernement, groupement politique, intérêt économique, de toute idéologie ou croyance religieuse. Je propose donc, avec l'appui du député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) et avec l'accord, j'en suis persuadé, de tous les députés à la Chambre:

Que la Chambre reconnaisse le travail exceptionnel qu'Amnistie internationale accomplit pour la promotion des droits de la personne dans le monde entier, lui présente ses meilleurs vœux à l'occasion du vingt-et-unième anniversaire de sa fondation, et lui souhaite encore de nombreuses années de succès dans ses efforts pour faire libérer les prisonniers d'opinion, faire cesser la torture et les exécutions et obtenir un juste procès pour les prisonniers politiques.

Mme le Président: La Chambre voudra peut-être applaudir cette motion.

Des voix: Bravo!

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE BRIGADIERS SCOLAIRES EXCEPTIONNELS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jim Peterson (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Nous avons aujourd'hui dans les tribunes trois jeunes Canadiens exceptionnels qui seront honorés à midi par le gouverneur général pour bravoure dans l'exercice de leurs fonctions de brigadiers scolaires. Grâce à leur initiative, plusieurs jeunes vies ont été sauvées. Je propose par conséquent, avec l'appui du député de Sarnia-Lambton (M. Cullen):

Que la Chambre félicite Karen Dickson, Lora Lee Kurylo et Jason Roberge pour leur courage et leur débrouillardise. Ces jeunes brigadiers scolaires ont témoigné de qualités et d'un dévouement dignes de l'admiration de tous.

Mme le Président: La Chambre voudra peut-être applaudir ces jeunes héros.

Des voix: Bravo!